



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE



ÉTAT-MAJOR
DES ARMÉES

Instruction n° ...2.1...../DEF/EMA/ESMG Relative à la tenue des aumôniers militaires

Texte abrogé : Instruction n° 700/DEF/EMA/OL/4 du 7 avril 1986
(BOC, p. 2304) et erratum du 22 mai 1986 (BOC, p. 3341),
1^{er} modificatif du 27 janvier 1987 (BOC, p. 303) et erratum
du 12 février 1985 (BOC, p. 790) et 2^{ème} modificatif du 5 mai
1998 (BOC, p. 1737).

Pièces jointes : Six annexes et quatre appendices.

Mot(s) clef(s) : Aumônier militaire - Tenue

Classement dans l'édition BOEM 621-6*
méthodique :

Article 1 Dispositions générales

La présente instruction a pour but de préciser les tenues et les attributs portés sur les tenues ainsi que sur les coiffures des aumôniers militaires de l'armée professionnelle et de la réserve.

Les aumôniers militaires portent la tenue de travail et de sortie de même coupe et de même couleur que celles des officiers des forces armées qui les emploient.

Toutefois, les aumôniers militaires peuvent porter la tenue interarmées telle qu'elle est définie à l'article 4 de la présente instruction soit sur directive de l'autorité militaire lors de cérémonies à caractère interarmées soit en tenue de soirée.

Les insignes liés à leur statut et à leur fonction sont définis indépendamment de la hiérarchie générale des militaires. Ils ne confèrent aux aumôniers militaires aucune valeur représentative du commandement.

Lorsque sa mission s'inscrit dans le cadre d'une opération extérieure, l'aumônier militaire relevant des dispositions de la convention de Genève arbore les marques de neutralité.

Article 2 Dispositions propres aux forces armées

Les forces armées et la direction centrale du service de santé des armées fixent les modalités de confection, de délivrance de la tenue et des effets de trousseau spécifique à chaque force armée ou de service.

Ces modalités précisent le complément de paquetage qui peut être délivré notamment dans le cadre d'une mission à caractère opérationnel.

Toutefois, la représentation distinctive des cultes, l'insigne métallique de poitrine, l'insigne pectoral, les insignes de coiffure brodés ou métalliques, les bandeaux de casquette ainsi que le grade et la fonction doivent répondre aux formes telles qu'elles sont définies par la présente instruction.

Article 3 Descriptif des attributs interarmées

Quelle que soit la tenue revêtue d'armée ou interarmées, les aumôniers militaires portent la représentation distinctive de leur culte, les attributs de leur grade et de leur fonction.

Leur attachement aux aumôneries des forces armées est matérialisé par des rameaux d'olivier systématiquement associés à la représentation distinctive de leur culte.

3.1. - Insigne distinctif du culte

La représentation distinctive du culte est formée de deux rameaux d'olivier entrecroisés associé à :

- une croix stylisée pour le culte catholique ;
- une croix arborant le chrisme pour le culte protestant ;
- une représentation des tables de la Loi, pour le culte israélite ;
- un croissant horizontal pointes en haut, pour le culte musulman.

L'annexe 1 expose les représentations distinctives des cultes qui prennent la forme d'insignes métalliques de poitrine, d'insignes métalliques de coiffure ou de collet ou d'insignes brodés.

3.2. – Le grade d'aumônier militaire

Le grade est matérialisé par les rameaux d'olivier brodés de couleur or et inscrits dans un rectangle sur feutrine noire délimitée par :

- un double liseré brodé de couleur or pour les aumôniers en chef ;
- un liseré brodé de couleur or pour les aumôniers en chef adjoint d'armée ;
- un liseré brodé argent pour les aumôniers de zone de défense ;

Le grade des autres aumôniers ne comporte que les rameaux d'olivier brodés de couleur or.

L'annexe 2 reproduit des exemples du port du grade d'aumônier militaire.

Sur les pattes d'épaule, les manchons souples ou fourreaux d'épaule, la représentation distinctive du culte est portée en combinaison avec le grade et la fonction d'aumônier soit en tenue de travail soit en tenue de service courant.

La représentation dite de « basse visibilité » se compose de la mention « aumônier militaire », du grade et de la représentation distinctive du culte.

3.3. - L'insigne pectoral

L'insigne pectoral, conforme pour chaque culte aux modèles de l'annexe 3, est constitué :

- d'une croix portant un christ stylisé pour les aumôniers catholiques ;
- d'un croissant horizontal pointe en haut pour les aumôniers musulmans ;
- d'une croix portant le chrisme pour les aumôniers protestants ;
- d'une représentation des tables de la loi pour les aumôniers israélites.

L'insigne pectoral est porté, selon des règles définies par l'aumônier en chef de chaque culte, en pendentif uniquement en tenue de cérémonie ou de soirée et sans l'insigne métallique de poitrine.

L'insigne pectoral est suspendu à une cordelière (ou à torsade) de couleur :

- or pour les aumôniers en chef ;
- noire avec liseré orange pour les aumôniers de l'armée de terre ;
- noire pour les autres aumôniers.

3.4 – L'insigne métallique de poitrine

L'insigne métallique de poitrine est formé selon le modèle de l'annexe 4 de rameaux d'olivier entrecroisés surmontés de la représentation distinctive du culte.

Il est de couleur or pour les aumôniers en chef et de couleur argent pour tous les autres aumôniers.

3.5 – L'insigne de coiffure

L'insigne de coiffure, brodé ou métallique, est représenté par deux rameaux d'olivier surmontés de la représentation distinctive du culte selon les modèles donnés en annexes 1.

Article 4 La tenue interarmées

Les aumôniers militaires perçoivent une tenue interarmées de type « service de santé des armées » dont les modalités de confection et de délivrance sont arrêtées par le service compétent du service de santé des armées.

La tenue interarmées est décrite en annexe 5 et ses appendices.

Elle est portée lors de rassemblement à caractère interarmées ou comme tenue de cérémonie ou de soirée. Elle se substitue alors à toute autre tenue.

Elle peut être portée à tout moment sauf directive contraire de l'autorité militaire d'emploi.

Les insignes distinctifs et le grade sont conformes aux descriptifs des annexes 1 à 5.

Le port des insignes répond aux dispositions de l'article 3 à l'exception de l'insigne de poitrine qui est porté à droite.

Article 5 Trousseau de première mise en équipement

5.1. – Aumôniers de l'armée professionnelle

Le trousseau de première mise en équipement conforme au descriptif de l'annexe 6 est délivré par le service de santé des armées au recrutement et à titre non onéreux à l'ensemble des aumôniers militaires dans les conditions de l'article 6 ci-dessous.

Toutefois, les aumôniers issus d'un corps militaire ne reçoivent, le cas échéant, que des effets non onéreux en complément du trousseau de première mise en équipement.

Les effets du trousseau sont délivrés dans les mêmes conditions que pour les personnels du service de santé des armées.

5.2. – Aumôniers de la réserve

Les aumôniers de la réserve opérationnelle portent la tenue interarmées telle qu'elle est définie par la présente instruction. Cependant, elle n'est délivrée à titre non onéreux qu'au terme de la deuxième année du contrat.

Le service de santé des armées délivre à titre non onéreux, aux aumôniers de la réserve opérationnelle, un trousseau réduit comportant les effets décrits à l'annexe 6 à l'exception des effets « pour campagnes et exercices » qui sont délivrés à titre de prêt pour une durée déterminée notamment pour les périodes de formation. Pour les anciens aumôniers militaires, cette délivrance tient compte de l'état du trousseau à la radiation des contrôles.

Les aumôniers de la réserve citoyenne portent la tenue militaire à l'initiative du commandant de la formation d'emploi. La tenue interarmées ne leur est pas délivrée.

Article 6
Dispositions transitoires

La tenue interarmées est mise en place à compter du 1^{er} juillet 2008. Toutefois, elle est immédiatement disponible pour les aumôniers du culte musulman.

Sous réserve des dispositions relatives aux aumôniers de la réserve, le trousseau de première mise en équipement type « service de santé » est mis en place à compter du 1^{er} juillet 2008 à titre non onéreux pour tout aumônier nouvellement recruté.

A compter de cette date, les effets des aumôniers dont le contrat est en cours pourront être complétés à titre non onéreux auprès du service de santé des armées. Les effets des aumôniers en chef et des aumôniers de zone de défense seront délivrés en priorité soit dans le cadre d'un complément de trousseau soit au titre d'une première acquisition au recrutement.

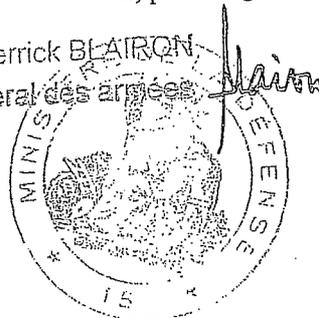
Cependant, le complément de trousseau ne pourra s'opérer que sous réserve de la délivrance d'un état des effets détenus certifié par l'organisme administratif d'affectation.

Les armées et la gendarmerie nationale peuvent procéder à la mise à disposition d'effets spécifiques en complément du trousseau de première mise en équipement.

En ce qui concerne le port des insignes et du grade d'aumônier, la mise en conformité des tenues des forces armées se réalisera avant le 1^{er} janvier 2009.

Pour le ministre de la défense,
et, par délégation,

L'amiral Pierrick BLAIRON
major général des armées



Annexe I à l'instruction n° 21/DEF/EMA/ES/04 du 8/01/2003

L'insigne d'un culte est formé de deux rameaux d'olivier entrecroisés surmonté de la représentation distinctive du culte.



Figure 1- Insigne brodé - Cultes catholique et protestant



Figure 2 - Insigne brodé - culte musulman



Figure 3 - Insigne brodé - culte israélite

Annexe 2 à l'instruction n° 21.../DEF/EMA/CS/f. du 8/01/2008

Exemples d'insignes de grade et de fonction

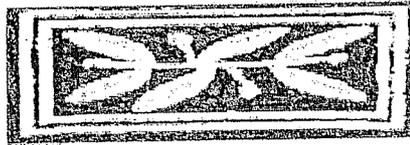


Figure 1 - Exemple de grade: aumônier en chef



Figure 2 - Exemple de manchon souple - Aumônier en chef du culte israélite



Figure 3 : Exemple de manchon souple - Aumônier des forces des cultes catholique et protestant



Figure 4 - Exemple d'une structure de patte d'épaule - Aumônier en chef du culte musulman

Appendice 1.2 à l'instruction n° 21/DEF/EMA/EMA/Du 8/01/2008

Insignes basse visibilité montées sur ruban velcro
Brassard d'insigne de neutralité.

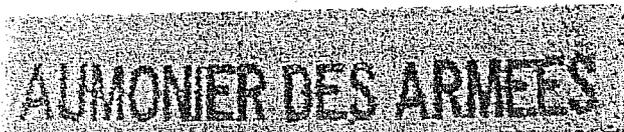


Figure 1 - Insigne basse visibilité - Dénomination de la fonction générique

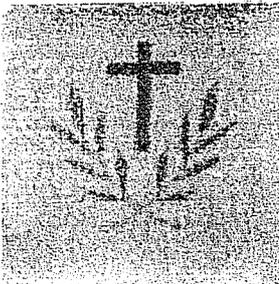


Figure 2 - Exemple: Aumônier des forces du culte protestant

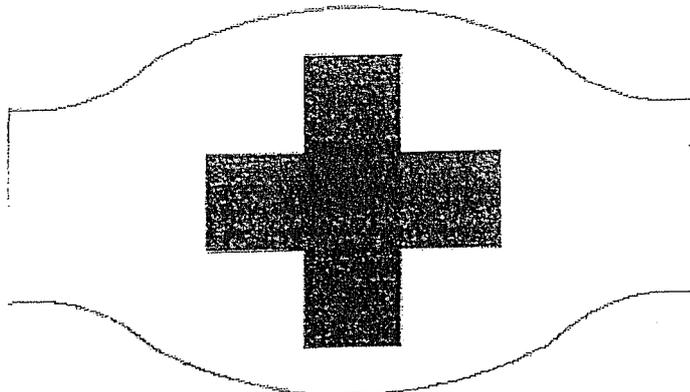
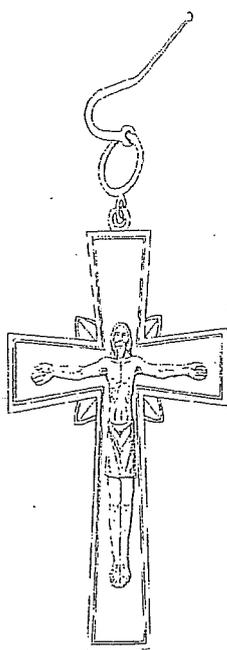


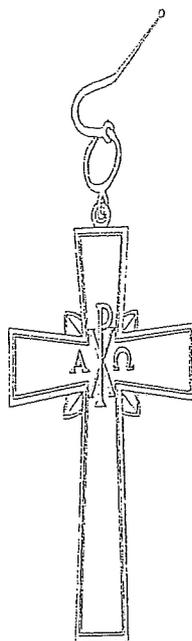
Figure 3 - Brassard de neutralité

Insigne pectoral de poitrine (article 3.3).

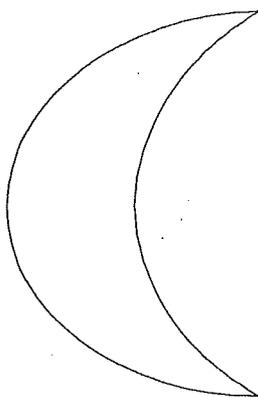
Selon les directives de l'aumônier en chef du culte concerné, l'insigne pectoral¹ se porte sur la poitrine sans l'insigne métallique de poitrine. Il est suspendu à une cordelière (ou à torsade). Il est arboré soit avec la tenue d'armée soit avec la tenue interarmées. Il s'inscrit dans un rectangle de 60 mm sur 90 mm.



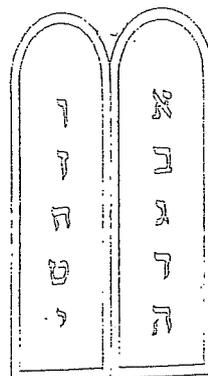
Culte catholique



Culte protestant



Culte musulman



Culte israélite

¹ Pour les cultes catholique et protestant, les modèles sont déposés à l'administration des monnaies et médailles. Pour le culte orthodoxe, non constitué en aumônerie, le port n'est pas autorisé.

Annexe 4 à l'instruction n° 2111 DEF/EMA/504... du 8/01/2008

Insignes métalliques de poitrine, de collet et de béret
(or pour les aumôniers en chef ; argent pour les autres aumôniers)

Figure 1 : Culte musulman



Figure 2 : Culte catholique ou protestant

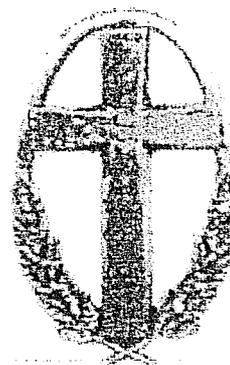


Figure 3 : Culte protestant

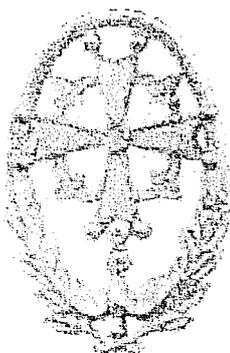
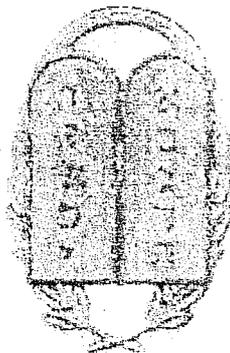
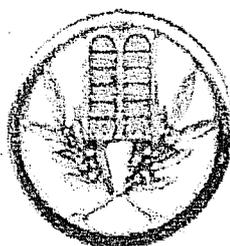


Figure 4 : Culte israélite



Pour mémoire : insigne de béret -. Exemple : culte israélite



1 – Composition de la tenue interarmées

Aumôniers masculins	Aumôniers féminins
- casquette type « marine nationale » avec macaron et coiffure blanche amovibles	- chapeau en feutre rigide genre « tricorne » avec macaron et coiffure blanche amovibles
- chemise blanche type « Air France »	- chemise blanche type « Air France »
- cravate noire	- cravate noire
- veste bleu marine avec deux rangées de boutons or neutre	- veste croisée avec bouton deux rangées de boutons or neutre
- pantalon bleu marine	- pantalon bleu marine
- ceinturon bleu marine	- ceinturon bleu marine
- gants noirs	- gants noirs
- chaussures noires	- escarpins noirs
	- sas à main noir verni

2 – Structure de la tenue

2.1 – Insigne distinctif du culte et port du grade (appendice 2.5 jointe).

L'insigne du culte est brodé pour les attributs de la veste, sur le bandeau noir de la casquette et le macaron de casquette.

L'insigne métallique de poitrine est porté à droite.

L'insigne du grade, tel qu'il définit à l'article 3.2, est porté sur les manches de la veste sous forme d'un cartouche sans parement d'une dimension de 60 mm x 30 mm à 90 mm du bord inférieur de la manche.

Chaque épaule porte des rameaux d'olivier encadrés par un liseré simple en lieu et place des parements d'officier. Les attentes d'épaules à 10 mm de la couture d'épaule sans parement : dimensions 90 mm x 22 mm (hors tout) ;

La représentation distinctive du culte, brodée or en cannetille entre deux rameaux d'olivier croisés, est également porté sur la manche gauche à 100 mm de la couture supérieure de la manche dans un cartouche de tissu bleu marine (60 mm x 50 mm).

L'insigne pectoral et l'insigne métallique de poitrine sont portés dans les conditions des articles 3.3 et 3.4 de la présente instruction. L'insigne de collet n'est pas porté sur la tenue interarmées.

2.2 – Particularité des boutons

La veste porte deux rangées de quatre boutons neutre de couleur or.

2.3 – Descriptif de la casquette (appendice 1.5 jointe)

La casquette de type « marine nationale » porte un bandeau de 40 mm (hors tout) dont 33 mm sont réservés au grade brodé sur la totalité du bandeau. La jugulaire est de type « service de santé » couleur or.

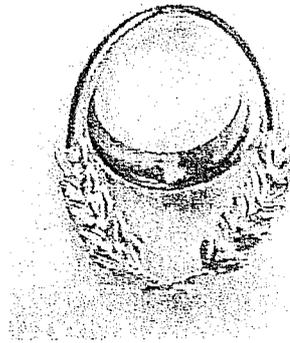
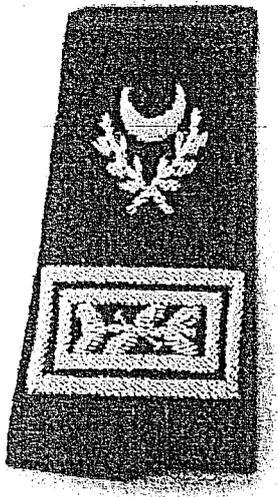
Le bandeau est orné de feuilles d'olivier brodées argent en continu bordées d'un liseré or ou argent selon les normes définies pour le grade et la fonction.

Le macaron amovible est rond (type « service de santé » - 65 mm de diamètre) tronqué à la base (25 mm).

Appendice 3.5 de l'instruction n° 21 / DEF/EMA / C.S. / G. du 2 / 01 / 2008

Tenue interarmées – Manchon souple et insigne métallique

Exemple : aumônier en chef du culte musulman



Annexe 6 à l'instruction n° 221/DEF/EMA/ES76 du 21/01/2008
Définition du trousseau de première mise en équipement pour aumôniers militaires

Le trousseau de première mise en équipement des aumôniers comporte les effets décrits dans les tableaux ci-après. Un trousseau réduit est défini pour les aumôniers de la réserve opérationnelle. Toutefois, pour les missions en opérations extérieures, les aumôniers perçoivent à titre de prêt un trousseau complet « effets pour campagne et exercices ». Les effets du trousseau et de la tenue sont délivrés sous réserve des dispositions de l'article 5 de la présente instruction.

1 – Définition du trousseau – Dotation de type « service de santé ».

Effets pour aumôniers féminins	Nombre	
	Active	Réserve
Désignation des effets		
- Veste croisée (boutons neutres)	1	1
- Plaquette nominative	1	1
- Jupe droite	2	1
- Pantalon	2	1
- Chemise blanche à manche longue (type «Air France »)	4	2
- Cravate noire	2	1
- Paire de chaussures basses noires genre escarpin (talon plat)	1	1
- Paire de gants en peau noirs	1	1
- Paire de gants blancs	1	1
- Chapeau en feutre rigide genre « tricorne » avec 2 coiffures amovibles blanches	1	1
- Macaron de chapeau (insigne du culte)	1	1
- Sac à main verni	1	1
- Ceinturon bleu marine	1	1
- Chemisette (modèle « marine »)	4	2
- Paire de pattes d'épaules	1	1
- Paire de fourreaux d'épaules coulissant	1	1
- pull-over jersey (type « chasseur »)	1	1
- Parka « service de santé » (boutons neutres)	1	0

Effets pour aumôniers masculins	Nombre	
	Active	Réserve
Désignation des effets		
- Veste (boutons neutres)	1	1
- Plaquette nominative	1	1
- Pantalon	2	1
- Chemise blanche à manche longue (type «Air France »)	4	2
- Cravate noire	2	1
- Paire de chaussures basses noires	1	1
- Paire de gants en peau noirs	1	1
- Paire de gants blancs	1	1
- Casquette avec 2 coiffures amovibles blanches	1	1
- Macaron de casquette (insigne du culte)	1	1
- Ceinturon bleu marine	1	1
- Chemisette (modèle « marine »)	4	2
- Paire de pattes d'épaules	1	1
- Paire de fourreaux d'épaules coulissant	1	1
- pull-over jersey (type « chasseur »)	1	1
- Parka service de santé (boutons neutres)	1	0

2 – Définition du trousseau – Effets pour campagne et exercices

Désignation des effets	Nombre	
	Active	Réserve
- Pantalon de combat bariolé TE	2	2
- Vestes de combat bariolées TE	2	2
- Brodequins de marche	1	1
- Béret de laine bleu foncé – Modèle 95	1	1
- Insigne métallique de coiffure	1	1
- Insigne basse visibilité	1	1
- Insigne de neutralité (délivré uniquement dans le cadre d'une opération extérieure)	1	1
- Parka bariolée de combat (gore-tex)	1	1
- Chemise de combat modèle F1	3	3
- Gilet de corps manches courtes coton	3	3
- Sous-vêtement manches longues	3	3
- Chandail vert col en V	1	1
- Veste polaire	1	1
- Chaussettes de laine (paires) mi-bas de marche	4	4
- Sac de vie en campagne modèle commun	1	1
- Sac de combat (IR) poches latérales	1	1
- Paire de moufles fourrées	1	1
- Ceinturon de toile modèle F1	1	1
- Ceinture sangle boucle verte	1	1
- Casquette bariolée TE	1	1
- Poncho imperméable	1	1
- Sac de couchage TTA trapézoïdal	1	1
- Bidon individuel modèle 52 – Réchaud	1	1